

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 6 décembre 2022

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

Délibération n° 141-2022.

Contrat entre la commune de Grenade et la CACG de prélèvements d'eau brute à partir du système Neste.

M. le Maire expose :

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a avisé l'ensemble des bénéficiaires du système hydraulique Neste, d'une évolution des contrats et des structures tarifaires au 1^{er} janvier 2023.

La commune de Grenade utilise le système Neste pour l'arrosage des terrains de sport. Elle possède deux lieux de prélèvements sur Save, l'un irriguant les installations sportives de Carpenté, l'autre les installations du Complexe Jean Marie Fages.

Dans un contexte national de forte pression sur les ressources en eau, une étude a été menée par l'INRAE, organisme de recherche, à la demande de l'Etat en tant que propriétaire du périmètre concédé à la CACG.

De multiples enjeux ont été identifiés contraignant la CACG à faire évoluer les contrats de prélèvements d'eau brute à partir du système Neste, dont les modalités ont plus de 30 ans.

Cette démarche vise non seulement à prendre en compte les changements de pratiques et l'influence du changement climatique, mais également de garantir à tous les usages, préleveurs et non préleveurs, la pérennité à long terme du fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau du Système Neste.

Le nouveau contrat proposé à la commune vise à adapter les modalités de prélèvement. Sur la base des consommations de 2022, les volumes prévisionnels ont été fixés à 20 000 m³ en période d'étiage et à 3 000 m³ en période hors étiage, sachant que la facturation est établie à partir des relevés de compteurs, c'est-à-dire des volumes réellement consommés.

Concernant le prix du m³ facturé, il est fixé à 1,25ct/€ HT en période d'étiage et à 0,40 ct/€ le m³ HT en période hors étiage.

Afin de garantir le renouvellement des droits de la commune pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le nouveau contrat de restitution d'eau brute,
- autorise M. le Maire à signer ledit contrat.

Le Secrétaire,
François NAPOLI,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,